



MÉMOIRE SUR LA POLITIQUE DE STATIONNEMENT À LA VILLE DE QUÉBEC

Présenté par
Le Conseil de quartier de Vanier

Adopté le 20 janvier 2025, résolution 25-CA-002

INTRODUCTION

Le Conseil de quartier de Vanier a pris connaissance du projet de la Politique sur le stationnement à la Ville de Québec (présentation [Présentation PowerPoint](#)).

Nos préoccupations principales et inquiétudes portent essentiellement sur la tarification et les permis. Est-ce que là où le stationnement sera plus restreint ou interdit, **y aura-t-il un meilleur service de transport en commun dans ces zones et dans les délais raisonnables?** Il est nécessaire que la Ville rassure la population très inquiète à ce sujet.

TARIFICATION

Nous aurions apprécié avoir une idée de la fourchette de cette tarification proposé à la diapo 34. Serait-ce harmonisé partout sur le territoire ville ? sans condition ? serait-ce équitable ? ou une approche différenciée ?

Il faut penser que dans certains quartiers, il y a très peu d'espaces sur les terrains privés résidentielles. Ces résidents seraient doublement pénalisés. Y aura-t-il un tarif préférentiel pour ces gens payeurs de taxes municipales? Il ne faut pas que ces milieux soient obligés de payer plus cher pour stationner leur véhicule, par rapport aux quartiers plus favorisés, lesquels ont accès à une plus grande superficie de terrain privé.

A chaque déplacement, vous proposez qu'il y ait un frais pour se stationner. Les commerces de proximité seraient très pénalisés. Il n'y a pas toujours un lieu pour stationner son véhicule à proximité et ces visiteurs ne résident pas nécessairement à proximité pour s'y rendre à pied. Bref, aller se chercher un pain, cela pourrait nous coûter le double. La Ville va provoquer une baisse de l'activité économique des petits commerçants en agissant ainsi. Avoir droit à une tarification gratuite pour 60 min dans ces zones serait fortement apprécié par tous.

La Ville émet l'hypothèse de tarifier selon les gabarits des véhicules. Nous nous interrogeons sur son application et sa gestion. Et les visiteurs des résidents seront-ils inclus ? Est-ce que cela inclut seulement les véhicules récréatifs ? Est-ce que la Ville va harmoniser la politique pour l'étendre sur tout le territoire ? Est-ce que cela inclut tous les véhicules sans restriction selon les zones ? Avoir une tarification variable géré par l'IA peut être performant mais ce ne sont pas tous les résidents qui ont accès à ces outils numériques.

La location d'espaces de stationnement entre particuliers ne devrait pas figurer dans cette politique. Ce sont des transactions privées. Souvent, ces espaces sont complémentaires à des stationnements en périphéries des lieux de travail trop achalandés.

Et la tarification en fonction de la demande, ce n'est pas explicite dans votre présentation sur la signification de ce tarif : prix variable en fonction du moment de la journée ? plus dispendieux si le stationnement est à proximité d'un circuit de bus ?

PERMIS

Avec le nouveau « Plan local de gestion du stationnement », adapté selon chaque milieu, la Ville souhaite réduire le nombre de véhicules qui circule sur le territoire. Mais a-t-on l'assurance qu'il y aura un transport collectif (RTC) **très bien développé, fiable et haute fréquence partout sur le territoire ? C'est un enjeu majeur.**

Il ne faut pas penser uniquement que l'éventuel tramway va régler tous les problèmes. Seulement les résidents à proximité du trajet du tramway seront les plus choyés. Il faut aussi penser à tous ces résidents qui demeureront à plus de 500 mètres du trajet, sans nécessairement un bon service et fréquence acceptable à leur proximité pour faciliter ces déplacements et au moment de leur choix. **Pour les quartiers sans tramway et sans Métrobus comme Vanier, c'est préoccupant.**

Il faut penser que souvent un véhicule circule avec des enfants, que les parents vont reconduire à la garderie ou à l'école primaire. Pas évident de marcher + 500 mètres avec un jeune bébé dans les bras, à la pluie forte ou avec de grands vents. Et les personnes âgées, plus vulnérables, qui vont s'isoler davantage, surtout en hiver, parce qu'elles ne peuvent pas marcher cette grande distance pour prendre leur mode de déplacement privilégié. Ces personnes ont des limites physiques causés principalement par l'âge et la Ville doit les considérer dans ces décisions. Et toute la clientèle des personnes à mobilité réduite : aucune mention de l'accessibilité universelle. La majorité de cette clientèle se déplace avec le STAC mais ce ne sont pas la totalité de ce bassin. Certains se déplacent avec leur propre véhicule. Les politiques sont faites par des personnes en santé.

Y aura-t-il un quota sur le nombre de permis ? Cela fait peur. Une porte, un permis ? et à quel coût ? Serait-elle possible de recevoir de temps en temps un membre de sa famille ? à moins que cette personne se déplace par bus ? Ce n'est pas très invitant. Et les personnes qui reçoivent des soins à domicile par des préposés qui se déplacent fréquemment et à petit salaire ? Est-ce que leurs employeurs accepteront de compenser ces frais ? Vanier est fait comme une banlieue. Il faut un échancier, des phases et de la souplesse ponctuelle.

Et les véhicules récréatifs qui prennent plus qu'une case de stationnement et qui ne se déplacent pas fréquemment ? Est-ce que la Ville va harmoniser la politique pour l'étendre sur tout le territoire ? Est-ce leurs places de stationner à longue durée sur une rue résidentielle ? NON.

Y aura-t-il la possibilité qu'un résident ait accès à un permis de stationnement de courte durée ?

Il pourrait être requis pour les demandeurs de permis de faire des « études de circulation » pour obtenir un permis. Serait-ce que pour les lieux commerciaux ou également résidentiels ? Ce n'est pas identifié.

Les résidents n'ont pas les moyens financiers de faire faire des études de circulation. Ce n'est pas à leur portée.

Aucune mention dans le document de Communauto avec leur flotte automobile éparpillée sur le territoire. Chaque stationnement de la Ville devrait obligatoirement avoir au moins un emplacement Communauto ou de la zone Flex.

Nous sommes favorables à ce que les vétérans aient un accès gratuit à une case de stationnement ainsi que les personnes à mobilité réduite qui y ont accès avec une carte d'autorisation.

La Ville devra prendre en considération que plusieurs grands immeubles résidentielles sont construits sans le nombre nécessaire de stationnements pour répondre à ces futurs locataires. Et Il faut prendre également en compte le retrait en nombre élevé de stationnements lors de réfection majeure d'une rue résidentielle. Cela créera un bouleversement dans le milieu à proximité.

CONCLUSION

Pour une Ville qui souhaite vouloir faire de la mobilité durable, on est encore loin du résultat.

A la base de cette transformation majeure, il est prérequis que tous les résidents aient un accès de transport commun de qualité, fiable, à haute fréquence sur tout le territoire, ou à défaut, d'avoir accès au service de Flexibus pour faciliter l'adhésion et l'acceptabilité sociale de tout ce processus.

Le Conseil de quartier de Vanier